

**COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES
AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES**

Séance du 10 septembre 2024



Dossier : 2024-CP900

Résumé des décisions prises

Personnes présentes :

Le président Christian PALY,
Jean-Marie BARILLERE, Jérôme BAUER, Jean-Benoît CAVALIER, Michel CHAPOUTIER, Paul DABADIE,
François FAGET, Bernard FARGES, Damien GACHOT, Thierry MICHAUD, Florent MORILLON,
Eric PASTORINO, Philippe PELLATON, Yan SCHYLER, Maxime TOUBART

Assistaient également aux travaux du Comité

Charlotte DENOIX représentant le Commissaire du Gouvernement

Marie MAUDHUY et Noura MEBTOUCHE de la DGPE

Arnaud FAUGAS de la DGCCRF

Christine MOULLIET, Ygor GIBELIND de FranceAgrimer

Agents INAO

Carole LY, Caroline BLOT, Sophie BOUCARD, Pauline HEURTEBIZE,

Sylvain REVERCHON, Gilles FLUTET, Philippe HEDDEBAUT, Victor THEURIET

Invités

Emmanuel CAZES

Membres absents ou excusés

Bernard ANGELRAS, Eric BILLHOUET, Philippe COSTE

2024-CP901	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 24 juin 2024</p> <p>Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.</p>
2024-CP902	<p>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 24 juin 2024</p> <p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
2024-CP903	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses suite à la consultation écrite du 30 juillet au 2 août 2024</p> <p>Le résumé des décisions prises suite à la consultation écrite du 30 juillet au 2 août 2024 est approuvé à l'unanimité.</p>
2024-CP904	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses suite à la consultation écrite du 28 août au 4 septembre 2024</p> <p>Le résumé des décisions prises suite à la consultation écrite du 28 août au 4 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.</p>
Sujets généraux	
2024-CP905	<p>Vendanges 2024 - Rendements</p> <p>Ce dossier n'a pas été présenté en commission permanente.</p>
2024-CP906	<p>AOP « Luberon », AOP « Ventoux » - Demande d'expérimentation - Réduction de la teneur en alcool des vins par évaporation partielle sous vide sur moût en fermentation - Recevabilité de la demande - Lancement de l'instruction de cette expérimentation</p> <p>La présidence est confiée à Bernard FARGES.</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable au lancement de l'expérimentation dès la récolte 2024 sur les vins des AOP « Luberon » et AOP « Ventoux ».</p> <p>La CSTi a déjà étudié le protocole présenté sur d'autres IGP ou AOP et a estimé que son avis pourrait être repris.</p> <p>Le dossier sera présenté au comité national avec l'avis de la CSTi pour qu'il se prononce sur la mise en œuvre de l'expérimentation dès la récolte 2024 avec possibilité de revendication en AOP « Luberon » et AOP « Ventoux ».</p> <p>La commission permanente souhaite être informée des essais mis en œuvre ainsi que des résultats au fur et à mesure de leur suivi. Une vulgarisation de l'expérimentation par le biais d'un DEI a été suggérée.</p>
2024-CP907	<p>AOC « Tursan » - Demande de modification temporaire du cahier des charges</p>

	<p>Le syndicat des vins du Tursan a fait parvenir aux services de l'INAO une demande de modification temporaire du cahier des charges de son appellation.</p> <p>La demande vise à supprimer la limite maximale pour les cépages principaux afin d'apporter aux opérateurs plus de souplesse dans les règles d'assemblage. L'ODG estime que les volumes ne seront pas suffisants pour respecter les règles d'assemblage et particulièrement pour les producteurs en agriculture biologique qui ont été les plus touchés. Les pertes estimées liées à ce phénomène vont de 10% à 80 % suivant les parcelles. La perte de récolte est estimée à 30% sur le vignoble.</p> <p>L'ODG motive cette demande par une pression sanitaire exceptionnelle aggravée par des orages de grêle sur le vignoble de Tursan, qui a fortement affecté le potentiel de production de la récolte 2024.</p> <p>La Commission Permanente a adopté à l'unanimité la modification temporaire.</p>
2024-CP908	<p>AOC « Crémant de Limoux » - Demande de modification temporaire du cahier des charges</p> <p>Sous réserve de l'avis du CRINAO, la commission permanente a donné un avis favorable pour la modification temporaire du cahier des charges pour les vins de la récolte 2024.</p> <p>La commission permanente a demandé à ce que le CRINAO puisse rapidement rendre son avis.</p> <p>Par ailleurs, la commission permanente souhaite que l'ODG aborde la question des règles d'encépagement du cahier des charges de façon pérenne afin de les adapter au contexte actuel de l'appellation.</p>
2024-CP909	<p>AOC « Coteaux Varois en Provence » - Demande de modification temporaire du cahier des charges</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable à la demande de modification temporaire du cahier des charges pour les vins de la récolte 2024.</p>
Délimitation	
2024-CP910	<p>AOC « Côtes de Bordeaux », « Bordeaux Supérieur », « Bordeaux », « Crémant de Bordeaux » - Examen de recevabilité de demandes de révision de l'aire parcellaire délimitée</p> <p>- Examen de demandes de classement de parcelles</p> <p>Depuis l'approbation des derniers travaux de révision de la délimitation parcellaire en 2017, l'ODG a été saisi de nouvelles demandes. A l'issue du délai de 5 ans nécessaire entre deux révisions de délimitations parcellaires selon la procédure dite simplifiée, l'ODG a souhaité l'ouverture de nouveaux travaux de révision de sa délimitation.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Elle a approuvé la demande de l'ODG et a désigné MM. BUCHWALTER, SCHIRMER et VIVIERE comme experts chargés de procéder à ces travaux de révision de la délimitation</p>
2024-CP911	<p>AOC « Pineau des Charentes » - Liste des parcelles proposées à l'identification pour l'élaboration de moûts pour vin de liqueur AOC - Identification parcellaire année 2024</p> <p>La procédure d'identification parcellaire de l'AOC « Pineau des Charentes » a été mise en place en 1998. Pour la campagne 2024, les demandes portent sur une superficie cadastrale totale de 103 hectares réparties sur 38 communes.</p>

	<p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2024</p>
2024-CP912	<p>AOC « Pineau des Charentes » - Bilan de la procédure d'identification parcellaire 1998-2023</p> <p>La procédure d'identification parcellaire de l'AOC « Pineau des Charentes » a été mise en place en 1998 sans qu'aucun bilan n'ai jamais été présenté aux instances.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de l'analyse des services.</p> <p>Depuis le début de la procédure, les surfaces identifiées augmentent en moyenne de 3,5% par an (environ 170 ha par an), pour se stabiliser vers 1 à 2% par an ces dernières années (environ 100 ha par an). La surface totale identifiée est de 6112 ha sur 460 communes, ce qui reste très faible comparativement à la taille de l'aire géographique de l'AOC Pineau des Charentes.</p> <p>Le président du CRINAO a expliqué que l'ODG était attaché à cette procédure qui permet une bonne gestion des affectation Pineau / Cognac. L'ODG est prêt à réfléchir à d'autres dispositifs mais à moyens termes. Une délimitation parcellaire ne semble pas pertinente et en parallèle une procédure d'IP est prévue dans les 2 projets de DGC Ile de Ré et Ile d'Oléron de Pineau des Charentes.</p> <p>La commission permanente a approuvé l'élargissement des missions de la commission d'enquête travaillant sur les DGC du Pineau des Charentes, présidée par Philippe PELLATON pour l'étude de ce bilan et travailler sur d'autres dispositifs permettant de remplacer la procédure d'identification parcellaire.</p>
2024-CP913	<p>AOC « Côte roannaise » - Demande de révision de la délimitation parcellaire Examen de recevabilité - Nomination d'une commission d'enquête</p> <p>L'ODG de l'appellation a formulé une demande de révision de la délimitation en avril 2024, accompagné d'une note de motivation. La demande est motivée d'une part par l'évolution de l'urbanisation, en périphérie ouest de la ville de Roanne, qui a de fait rendu inexploitable une partie des terrains classés ; et d'autre part par le changement climatique global en cours, qui rend plus difficile sur une partie des parcelles délimitées l'élaboration des vins fruités et vifs qui caractérisent l'appellation.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier qui est le 1er dossier de demande de révision de la délimitation parcellaire d'une AOC justifiée par le changement climatique.</p> <p>La commission permanente et la commissaire du gouvernement ont salué le travail d'analyse de l'ODG. La commission permanente a nommé une commission d'enquête, composée de MM. CAVALIER (pdt), VERET et Mme BOISSET, afin d'instruire cette demande qui s'inscrit pleinement dans une perspective de durabilité de l'appellation.</p>
2024-CP914	<p>AOC « Floc de Gascogne » - Identification parcellaire pour la récolte 2024 - Rapport de la commission d'experts</p> <p>16ème campagne d'identification parcellaire (IP). Pour la récolte 2024, 11 producteurs ont déposé des demandes d'identification pour 40 parcelles (27,82 ha).</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2024.</p> <p>Il a été rappelé à la commission permanente qu'une commission d'enquête a été désignée en juin 24 pour étudier le bilan de la procédure d'IP.</p>

2024-CP915	<p>AOC « Armagnac » - Identification parcellaire pour la récolte 2024 - Rapport de la commission d'experts</p> <p>14ème campagne d'IP. Pour la récolte 2024, année particulière avec plus de 1000 parcelles demandées (617 ha).</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2024.</p> <p>Il a été rappelé à la commission permanente qu'une commission d'enquête a été désignée en juin 24 pour étudier le bilan de la procédure d'IP.</p>
2024-CP916	<p>AOC « Mirabelle de Lorraine » - Identification parcellaire - Bilan de l'identification sur la période 2015-2024 - Rapport des services</p> <p>La procédure d'IP a démarré en 2015. Elle n'a pas été effective toutes les années. Au total, la superficie identifiée pour l'AOC est de 375 ha environ.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Elle a désigné une commission d'enquête composée de MM. E. Bilhouet (pdt), C. Payon, G. Granier et L. Ménestreau pour étudier ce bilan et les perspectives d'évolution.</p> <p>La commission permanente a également prolongé la mission des experts dans l'attente des conclusions de la commission d'enquête.</p>
2024-CP917	<p>AOP « Tursan » - Demande de révision de la délimitation parcellaire selon la procédure de délimitation simplifiée - Examen de recevabilité</p> <p>A la demande de l'ODG, une première révision par procédure simplifiée a été approuvée par le Comité National le 8 juin 2016. Suite à la vectorisation de la délimitation parcellaire, et grâce à la visualisation simultanée des photos aériennes, du cadastre et de la délimitation parcellaire, des imprécisions de tracé ont été mises en évidence. Certaines demandes correspondent également à des secteurs défrichés et mis en valeur récemment. Enfin d'autres demandes correspondent à des souhaits de corrections d'éventuelles erreurs manifestes, à expertiser en détail.</p> <p>La superficie à étudier de 17,9175 ha représente 0,03% de la surface actuellement classée</p> <p>La commission permanente a approuvé la demande et désigné MM. Fasentieux, Robert et Soyer comme experts chargés de ce dossier et a approuvée leur lettre de mission.</p>
2024-CP918	<p>AOC « Corbières » et « Languedoc » - Délimitation parcellaire – Commune de BIZANET (11040) - Correction d'une erreur de tracé sur les plans cadastraux</p> <p>La commission permanente a approuvé la correction d'erreur de tracé et décidé du dépôt des plans corrigés en mairie de la commune concernée.</p>
2024-CP919	<p>AOC « Côtes de Bordeaux » Dénomination géographique complémentaire « Sainte-Foy » - Identification parcellaire pour l'AOC « Côtes de Bordeaux Sainte-Foy » campagne 2024 - Approbation des listes de parcelles identifiées</p> <p>11ème campagne d'IP. 19 parcelles ont été demandées pour une superficie de 6,5632 ha.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport des experts et la liste des parcelles identifiées pour la récolte 2024.</p> <p>Elle a été informée qu'un rapport de la commission d'enquête travaillant sur le bilan de la procédure d'IP pour la DGC Sainte Foy est à l'ODJ du comité national du 11 septembre.</p>
Demandes de modifications de cahiers des charges	

2024-CP920	<p>AOP « Gaillac » - Demande de modification du cahier des charges - Introduction de dispositions agroenvironnementales types - Introduction de variétés d'intérêt à fin d'adaptation - Opportunité de lancement de l'instruction - Demande de révision de l'aire géographique</p> <p>La demande de l'appellation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'ajout de dispositions agro-environnementales,- L'introduction de VIFA- La suppression de l'obligation de vendanges manuelles- La modification des règles de production, de l'encépagement et de l'assemblage pour les vins rouges « primeurs » avec l'introduction du cépage Duras N- La modification de l'assemblage des vins blancs tranquilles- Une modification de l'aire géographique, la commission d'enquête a décidé de la spécification de certaines communes en production de vins rouges et rosés sur la base de l'absence d'usages de plantation de cépages blancs sans consultation de la commission d'experts. Ces usages évoluent aujourd'hui et cette spécification n'apparaît plus pertinente. <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction, avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Didier Pauriol (Président), Erwan Faiveley et Caroline Teycheney.</p>
2024-CP921	<p>AOP « Côtes du Marmandais » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>Lors de la mise au format DCS du plan de contrôle de l'appellation « Côtes du Marmandais », il a été constaté l'absence d'obligation de la déclaration de retiraison dans le cahier des charges. Pour régulariser la situation au regard des obligations déclaratives fixées par le code rural et de la pêche maritime, l'ODG souhaite inscrire la disposition suivante dans la rubrique « Obligations déclaratives » du cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Déclaration préalable des retiraisons :</i> <p><i>Tout opérateur souhaitant commercialiser en vrac un vin bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée adresse à l'organisme de contrôle agréé, une déclaration de retiraison au moins cinq jours ouvrés avant la retiraison du lot concerné.</i></p> <p><i>Cette déclaration précise le volume, le millésime, l'identification de la (ou des) cuves concernée(s), la date et l'heure probable de la retiraison.</i></p> <p>La Commission Permanente a adopté, à l'unanimité, le lancement de l'instruction et la transmission directe au Comité National.</p>
2024-CP922	<p>AOP « Muscat de Rivesaltes » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de la recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a donné un avis favorable pour l'instruction de ce dossier par une commission d'enquête composée d'Éric PASTORINO (Président), Eric BILHOUET et François-Régis de FOUGEROUX. La commission permanente a souhaité confier ce dossier à la même commission d'enquête que celle qui se préoccupe des demandes équivalentes présentées par les appellations « Muscat de Lunel » et « Muscat de Frontignan ». Si la question de l'eau reste dans cette région un élément fondamental identifié déjà pour la conservation du végétal, la commission permanente souhaite que l'ODG soit accompagné dans une réflexion globale et repenser l'adaptation du cahier des charges au réchauffement climatique pas seulement par le biais du recours à l'irrigation.</p>
2024-CP923	<p>AOC « Pacherenc du Vic-Bilh », AOC « Madiran » - Demande de modification du cahier des charges</p>

	<p>L'ODG a fait parvenir aux services de l'INAO une demande de modification du cahier des charges des 2 appellations Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh portant sur de nombreux points, mais en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none">- La suppression de l'élevage dans l'aire et dans l'API, la réduction de cet élevage mais son maintien- L'intégration du Manseng N en nouvelle variété sans passer par VIFA- Suppression de l'ICM remplacé par un témoin visuel lors de l'examen organoleptique avec un témoin stabilisé.- La modification des règles d'assemblage- La suppression des Tries successives pour les cépages accessoires mais maintien sur le Petit Manseng. <p>Les membres ont salué les demandes qui font preuve de bon sens et sont adaptées aux évolutions actuelles.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : Thierry Michaud (président), Yann Schyller, Bruno Verret et Cyril Payon.</p>
2024-CP924	<p>AOC « Anjou » (vins rouges et vins mousseux), « Cabernet d'Anjou », « Rosé d'Anjou », « Crémant de Loire », « Rosé de Loire », « Saumur » (vins mousseux) - Demande de modification des cahiers des charges -Introduction de variétés d'intérêt à fin d'adaptation - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>Les sections de l'ODG ont demandé l'intégration de 10 VIFA (6 en rouge et 4 en blanc).</p> <p>Les variétés sélectionnées paraissent compatibles avec les critères d'adaptation retenus. Cependant, l'inclusion du cépage grolleau noir N en VIFA pour l'AOC « Cabernet d'Anjou » interroge :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur la possibilité d'introduire ce cépage dans l'encépagement d'une appellation portant le nom d'un autre cépage ;• Sur l'intérêt de tester un cépage déjà présent sur le territoire et bien connu dans le vignoble angevin pour la production de vins rosés ;• Sur l'évolution de l'identité de l'AOC « Cabernet d'Anjou », avec le risque de confusion avec l'AOC « Rosé d'Anjou », d'autant qu'une commission d'enquête a été nommée en juin 2024 pour instruire une demande de modification de leur cahier des charges qui vise à faire du grolleau le cépage principal de l'AOC « Rosé d'Anjou ». <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction et la transmission du dossier au GT « Evolution de l'encépagement ».</p>
2024-CP925	<p>AOP « Champagne », AOP « Coteaux Champenois », AOP « Rosé des Riceys » - Demandes de modification des cahiers des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a décidé à l'unanimité la transmission au comité national du 11 septembre pour approbation des demandes de modification des trois cahiers des charges nécessitant la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition, sans instruction complémentaire par une commission d'enquête.</p>
2024-CP926	<p>AOP « Seyssel » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de recevabilité de la demande - Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La demande concerne la possibilité d'ajouter la mention « Roussette » au vin tranquille produit obligatoirement avec le seul cépage Altesse B. Roussette est le synonyme utilisé localement pour désigner ce cépage autochtone de la Savoie. La demande de modification porte</p>

	<p>également sur la diminution du pourcentage minimal du cépage molette dans l'élaboration du vin mousseux de qualité.</p> <p>La Commission permanente a adopté à l'unanimité le lancement de l'instruction avec la nomination de la commission d'enquête suivante : MM Schÿler (Pdt), Chadourne, Pauriol.</p>
Questions diverses	
2024-CP9QD1	<p>AOP « Médoc », « Haut-Médoc », « Listrac-Médoc » - Lettre de mission - Extension des missions de la commission d'enquête</p> <p>La Commission Permanente a adopté à l'unanimité l'extension de la lettre de mission de la Commission d'enquête.</p>
2024-CP9QD2	<p>Conclusions du groupe de travail IP du comité national des appellations d'origine laitières, agroalimentaires et forestières</p> <p><i>Présentation orale</i></p>
2024-P9QD3	<p>Appel des représentants de la filière viticole du bassin Languedoc-Roussillon sur le sujet de la dénomination des nouvelles variétés de vigne</p> <p><i>Présentation orale</i></p>